

Habilitation électrique - BS, BE manoeuvre

Durée : 14 h	mercredi 20 mai 2026 jeudi 21 mai 2026	Lieu : CAPEB 86 14 Rue des Frères Lumière 86000 POITIERS
-----------------	---	--

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : ☐ Moins de 11 salariés ☐ Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable) : **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Chef d'entreprise non salarié ☐ Conjoint collaborateur ☐ Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : ☐ Salarié ☐ Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 420 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	<u>Non Adhérents CAPEB</u> + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	0 €	90 €
Autres stagiaires	420 €	510 €

* Frais administratifs offerts aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

➤ une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.



PRÉVENTION DES RISQUES
ET SÉCURITÉ
Échafaudages, Travaux en hauteur,
SST, Habilitations électriques



Habilitation électrique BE Manœuvre BS

Objectifs de formation

- Préparation à l'habilitation électrique pour travailler dans un environnement d'installations électriques en basse tension.

Programme détaillé

Introduction: Percevoir et maîtriser les dangers du courant électrique afin d'analyser et de mettre en œuvre les moyens de protection nécessaires dans un environnement électrique.

- Notions élémentaires d'électricité
- Le courant électrique et le corps humain
- Analyse générale des règles de sécurité décrites dans la nouvelle norme NF C 18-510
- Incidents et accidents sur les ouvrages électriques
- Travaux d'ordre non électrique
- Appareillage de sectionnement, commande et protection
- La mise en sécurité (seulement pour BS)
- Opérations sur tout ou partie d'un ouvrage électrique
- Rôle et responsabilités de chacun
- Mises en situations pratiques
- Evaluation du savoir et du savoir-faire par des tests

les + de la formation

La formation à l'habilitation électrique, selon la norme NF C 18-510, est désormais obligatoire

✓ Durée: 2 jours - 14 heures

✓ Public visé:

Personnel menuisier, maçon, couvreur, plaquiste, peintre intervenant sur des travaux de raccordement/remplacement ou intervenant sur le réarmement d'un compteur

✓ Pré-requis:

Connaitre les règles élémentaires d'électricité et les techniques de remplacement et de raccordement des équipements ou du matériel sur lesquels vous devez intervenir

✓ Animation:

La formation sera assurée par un formateur du GIFT (Groupement des Indépendants de la Formation Technique), qualifié et expérimenté

✓ Moyens pédagogiques:

- Support de cours pédagogique
- Animation sur un site comprenant des armoires et des équipements basse tension
- Utilisation de maquettes pédagogiques

✓ Moyens techniques:

- Armoire électrique
- Maquettes pédagogiques

✓ Evaluation et sanction de la formation:

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de présence
- Evaluation du savoir et du savoir-faire par des tests, délivrant à l'habilitation électrique: B0 ; HO-HOV ; BS ; BE Manœuvres
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14, rue des Frères Lumière – 86000 POITIERS – Tél. : 05 49 45 89 72 - arfab-poitou-charentes@orange.fr
SIRET : 393 135 017 00019 - N°déclaration d'activité : 54 86 00436 86 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES FORMATIONS HABILITATION ELECTRIQUE

Habilitation électrique : BE Manœuvre, BS

DESCRIPTION DE LA FORMATION

- ☐ Cette formation n'est pas une formation technique mais une formation de sécurité.
- ☐ Elle a pour but de former du personnel non électricien au travail en sécurité sur l'installation électrique conformément à la norme NF C18-510, norme rendue d'application obligatoire dans les entreprises depuis le décret du 26 avril 2012.
- ☐ A la fin de cette formation, l'employeur pourra délivrer une habilitation électrique à son employé (démarche obligatoire selon le code du travail Article R4544-10) en se basant sur l'attestation de formation qu'il recevra de l'ARFAB.

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- ☐ Cette formation concerne principalement le personnel non électricien, à savoir le personnel menuisier, maçon, couvreur, plaquiste, peintre intervenant sur des travaux de raccordement/remplacement ou intervenant sur le réarmement d'un compteur.
- ☐ La norme NF C18-510 n'impose aucun prérequis particuliers pour suivre cette formation.
- ☐ Cette formation s'adresse principalement aux salariés.

Cependant, les chefs d'entreprise, les travailleurs indépendants ou les auto-entrepreneurs peuvent être concernés car d'après la norme NF C18-510, ils « doivent avoir suivi une formation à la prévention du risque électrique adaptée aux opérations à réaliser. [Ils] doivent faire la preuve de leur connaissance en matière de prévention du risque électrique. »

CE QUE VOUS APPORTERA CETTE FORMATION

- ☐ Cette formation vous apportera les informations nécessaires pour travailler en sécurité sur l'installation électrique.
- ☐ Vous pourrez notamment effectuer en sécurité les genres d'opérations suivantes :
 - Raccordement d'un matériel sur le circuit électrique (sans toutefois pouvoir travailler *dans* le coffret électrique)
 - Raccordement d'un volet roulant
 - Changement de prise de courant ou d'interrupteurs
 - Raccordement d'un chauffe-eau
- ☐ A l'issue de la formation, votre employeur recevra une attestation de formation qui lui permettra de vous habilitier.

CE QUE NE VOUS APPORTERA PAS CETTE FORMATION

- ☐ Cette formation ne se substitue pas à une formation technique. Elle ne vous apportera donc pas les compétences pour être électricien.
- ☐ Une habilitation électrique n'est pas une formation qualifiante (comme par exemple un Titre Professionnel ou une Validation des Acquis de l'Expérience). En conséquence, elle ne vous servira pas à justifier d'une compétence dans l'électricité.
- ☐ La personne titulaire de ce titre d'habilitation ne pourra en aucun cas travailler *dans* le coffret électrique, par exemple pour ajouter ou remplacer un disjoncteur.

Si la personne doit effectuer ce genre d'opération, elle devra dans un premier temps suivre une formation technique (se rapprocher de l'ARFAB pour davantage de détail) et ensuite passer une habilitation pour personnel électricien.

Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations contenues dans ce document,

Fait à :

Signature

Le :